

ces du réseau de chemin de fer lorsque ses opérations ne sont pas profitables.

Mon honorable ami, le ministre d'État, a déclaré à l'étape du projet de résolution que si la Chambre le désirait, le projet de loi pourrait être déferé au comité permanent des transports et communications. Bien entendu, je me propose de remplir cette promesse si les députés estiment encore la chose nécessaire après les explications que j'ai fournies et une fois que j'aurai répondu aux questions qu'il leur aura plu de me poser pendant leurs discours à l'étape de la deuxième lecture. Toutefois, monsieur l'Orateur, il m'a semblé, en raison de la simplicité même du bill et de la nécessité de le faire adopter d'urgence par les deux chambres, car la compagnie du chemin de fer ne peut commencer ses opérations avant cela, que peut-être—car j'ai consulté, en effet, mon honorable ami de Saint-Jean-Albert (M. Bell), qui a soulevé la question l'autre jour—il ne serait pas nécessaire de le déferer au comité. L'honorable représentant ne s'est pas engagé, bien entendu, mais j'espère, vu l'importance de faire démarrer ce projet et pour ne pas perdre de temps pendant la saison de construction, que les députés seront enclins à passer à l'étape du comité ici même, à la Chambre et d'envoyer le projet de loi à l'autre endroit.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre au sujet du renvoi du bill au comité? N'était-ce pas l'habitude jusqu'à présent de permettre d'abord la construction d'un chemin de fer puis de déferer le bill au comité?

L'hon. M. Pickersgill: Je pense qu'aux termes de la loi—je sais que je devrais y aller avec circonspection en matière de loi, d'abord parce que je ne suis pas avocat, ensuite, que je risque peut-être d'enfreindre le Règlement—la compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada ne saurait construire de chemin de fer de plus de quatre milles sans l'approbation du Parlement. J'ai dit à la compagnie qu'elle pouvait prendre toutes les dispositions nécessaires, exception faite des appels d'offres. De fait, je lui ai dit qu'elle ne devrait même pas agir ainsi, selon moi, étant donné que le National-Canadien ne voudrait pas être accusé d'outrage au Parlement.

M. Bell: Quant à savoir si le présent bill devrait être déferé au comité, la procédure, autant que je m'en souviens, a toujours consisté à déferer tous les bills de ce genre au comité. Au comité, nous pouvons consulter des cartes et entendre les explications de la compagnie. Le ministre parle de certains problèmes dont il faut tenir compte, relativement

à un retard. Un certain nombre d'entre nous se laisseront peut-être influencer par cette suggestion. Le comité des transports et communications s'occupe à d'autres travaux actuellement. Je pense en outre que le National-Canadien, que la question intéresse, sera vraisemblablement appelé à témoigner bientôt devant un comité et on pourrait en profiter pour poser ces questions-là, bien que l'occasion puisse survenir trop tard pour que nos questions se révèlent efficaces. Néanmoins, les députés intéressés auraient ainsi l'occasion d'étudier la géographie de la région en question.

A mon avis, il y a ici un certain danger. Le projet de loi ne prête pas à controverse et n'est peut-être qu'une formalité, mais, dans le passé, des responsabilités accompagnaient la construction de nouveaux embranchements, et nous voudrions nous assurer tout à fait que le bill C-165 est exactement semblable aux bills analogues dont nous avons été saisis. Je n'ai rien de vraiment particulier à demander. Grâce à la déclaration du ministre, nous avons une idée des plans, ainsi que des garanties habituelles. Ce serait toutefois un précédent regrettable d'adopter des projets de loi concernant les chemins de fer Nationaux sans les déferer à un comité, car, l'an dernier, par exemple, un projet de loi relatif à la ligne du Pacifique-Canadien à Esterhazy, en Saskatchewan, a été longtemps étudié en comité; il prêtait tellement à controverse qu'on a posé toutes les questions imaginables sur cette société privée et sur ses intentions. Nous devons donc prendre garde, dans la mesure de nos responsabilités, de ne pas donner plus de chances à la société de l'État, ni, pour ainsi dire, de ne pas lui faciliter les choses.

J'aimerais demander au ministre où en sont les travaux. D'après sa déclaration, ils ne seraient pas très avancés.

L'hon. M. Pickersgill: Ils ne sont pas encore commencés.

M. Bell: Alors, monsieur l'Orateur, compte tenu d'une ou deux questions qui pourraient être soulevées quand nous examinerons le bill en comité plénier, je consens à ce que ce bill subisse la 2^e lecture.

M. Norman Fawcett (Nickel-Belt): Monsieur l'Orateur, je ne dirai que quelques mots sur le sujet. A titre d'ancien membre de la famille des chemins de fer Nationaux, je suis heureux de voir que le National-Canadien fait encore œuvre de pionnier en s'engageant dans cette région. J'ajouterai qu'ayant longtemps habité le Nord de l'Ontario, je me réjouis que les chemins de fer Nationaux ouvrent un autre secteur de cette région. Je n'aborderai aucun des détails techniques évoqués au sujet de